

CHARTRE DE BON USAGE DE L'INFORMATIQUE ET DU RESEAU

La présente charte a pour objet de définir les conditions d'accès et les règles d'utilisation des outils informatiques et de l'accès à internet mis à la disposition des utilisateurs.

De son côté, le lycée s'engage à mettre en œuvre un dispositif de filtrage des sites à caractère pornographique, raciste, sectaire, violent...

Pour accéder au réseau, les utilisateurs doivent s'engager sur les termes de la présente charte.

I°) Principes à respecter :

1/ Conditions d'accès

L'accès aux moyens informatiques et à l'internet nécessite **un identifiant et un mot de passe strictement personnel.**

Les ressources informatiques et les services Internet du lycée sont mis à la disposition des utilisateurs **à des fins d'enseignement**, de culture et de recherche d'informations liées au travail scolaire.

A ce titre, est interdite toute utilisation des ressources informatiques et d'Internet **à des fins commerciales, personnelles** et privées (forum, dialogue en ligne ou « chat », blog, téléchargement, ...), ou à **des fins ludiques** (jeux multimédias « en réseau » ou autres).

2/ Utilisation loyale du réseau

Chaque utilisateur s'engage à respecter le matériel et les locaux informatiques, mis à sa disposition.

Il doit aussi :

* S'abstenir de toute utilisation risquant de perturber ou porter atteinte au réseau (introduction de virus, installation de logiciel sans autorisation du service informatique...)

* Veiller à ne pas saturer le réseau et les ressources (téléchargement, impression de gros documents...).

* Signaler toute tentative de violation de son compte (identifiant...).

L'utilisateur accepte un contrôle a posteriori de son **usage du réseau dans le respect des lois protégeant la vie privée de la personne.**

Le lycée ne peut être tenu pour responsable des dommages, pertes de données ou d'information, d'atteinte à la confidentialité découlant directement ou indirectement de l'utilisation des ses ressources informatiques.

3/ Respect de la loi

a. Respect du droit à la propriété « intellectuelle »

Les données diffusées sur Internet doivent avoir été obtenues licitement et ne pas porter atteinte au droit des tiers.

L'utilisateur des ressources informatiques et d'Internet doit veiller au respect du droit de propriété d'autrui, et plus particulièrement :

* L'utilisation des logiciels sur le réseau ou sur des machines indépendantes s'effectue dans le respect des termes de la licence d'utilisation,

* Il s'interdit la reproduction des logiciels commerciaux,

* Il respecte les droits de propriété intellectuelle sur des œuvres protégées (livres, logos, pièces musicales, images, logiciels...), qui font interdiction d'utiliser, de reproduire et d'exploiter ces œuvres sans l'autorisation de l'auteur ou du titulaire des droits.

b. Respect du droit des personnes Il est interdit à tout utilisateur de porter atteinte à la vie privée d'autrui par un procédé quelconque

et notamment par la transmission sans son consentement de son image ou de ses écrits diffusés à titre confidentiel ou privé.

c. Respect de l'ordre public

Le réseau du lycée ne saurait être un vecteur de la provocation et à ce titre, l'utilisateur agit dans le respect de l'ordre public et s'interdit notamment toute provocation à un acte malveillant de quelle que nature que ce soit (trouble à l'ordre public, incitation au racisme, au terrorisme, au suicide ...) ou toute diffusion de message à caractère violent de nature à porter atteinte à la dignité humaine.

4/ Confidentialité

L'utilisateur respecte les contenus à caractère confidentiel, et s'engage particulièrement :

- A ne pas lire, copier, divulguer ou modifier les fichiers d'un autre utilisateur sans y avoir été explicitement autorisé par son propriétaire et/ou son auteur,
- A ne pas intercepter les communications entre tiers.

5/ Contrôle des pages web

L'établissement se réserve le droit de contrôler le contenu de toute page web hébergée par ses serveurs en vue de s'assurer du respect des conditions d'utilisation des services énoncés par la présente charte.

L'établissement se réserve le droit de suspendre l'usage des services d'hébergement des pages Web par un utilisateur en cas de non-respect de la Charte et notamment dans l'hypothèse où l'utilisateur aurait sur ses pages Web un contenu manifestement illicite.

6/ Sanctions encourues

L'utilisateur qui enfreint une des règles énoncées dans la présente charte encourt d'éventuelles sanctions disciplinaires et/ou la suppression de son accès au réseau.

Par ailleurs, il peut faire l'objet de poursuites pénales.

L'ensemble de ces textes est actualisé en permanence et peut être consulté sur les sites de la CNIL, et celui de Légifrance. www.cnil.fr et www.legifrance.gouv.fr

Engagement personnel de l'utilisateur

Je, soussigné....., demeurant à..... ,
déclare avoir pris connaissance des dispositions de la présente charte, et m'engage à les respecter.

Dans le cas contraire,

je ne pourrais pas m'opposer à la suppression de mon accès au réseau.

A.....le.....

Signature : Pour les mineurs, Nom et signature des parents